

République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 15 décembre 2014

**CRÉATION DE 6 LOGEMENTS SOCIAUX AU POUGET
OCTROI D'UNE SUBVENTION D'ÉQUILIBRE À FDI HABITAT**

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 15 décembre 2014 à 18h00 à la Salle du Conseil Communautaire, sous la présidence de M. Louis VILLARET, Président de la communauté de communes

Etaient présents ou
représentés :

M. Philippe SALASC, M. Georges PIERRUGUES, M. Michel SAINTPIERRE, M. Maurice DEJEAN, M. René GOMEZ, M. Claude CARCELLER, Mme Marie-Agnès VAILHE-SIBERTIN-BLANC, M. Louis VILLARET, Mme Martine BONNET, M. Daniel REQUIRAND, Mme Agnès CONSTANT, M. Jean-Pierre BERTOLINI, M. Jacky GALABRUN, Monsieur Bernard SALLES, Mme Nicole MORERE, M. David CABLAT, Monsieur Marcel CHRISTOL, Madame Edwige GENIEYS, Monsieur Max ROUSSEL, Madame Michèle LAGACHERIE, Madame Lucie TENA, Monsieur Jean-Luc DARMANIN, Madame Véronique NEIL, Madame Isabelle ALIAGA, Madame Marie-Hélène SANCHEZ, Monsieur Olivier SERVEL, Madame Amélie MATEO, Monsieur Jean-François SOTO, Monsieur Guy-Charles AGUILAR, Madame Béatrice NEGRIER, Madame Marie-Françoise NACHEZ -M. Sébastien LAINE suppléant de Monsieur Jean-Claude CROS, Mme Monique FLORES suppléant de M. Jean-Claude MARC

Procurations :

Madame Evelyne GELLY à M. Jean-Pierre BERTOLINI, Monsieur Jean-André AGOSTINI à M. Philippe SALASC, Madame Béatrice WILLOQUAUX à M. Claude CARCELLER, Monsieur Christophe GAUX à Monsieur Max ROUSSEL

Excusés :

M. Gérard CABELLO, Monsieur Christian VILOING, Mme Anne-Marie BIZEUL

Absents :

Monsieur Stéphane SIMON, Monsieur Alexis PESCHER, Madame Chantal COMBACAL, Monsieur Grégory BRO, Monsieur Patrick LAMBOLEZ, Mme Florence QUINONERO, M. Bernard GOUZIN, M. Philippe MACHETEL, Madame Viviane RUIZ

Quorum : 25	Présents : 33	Votants : 37	Pour 37 Contre 0 Abstention 0
-------------	---------------	--------------	-------------------------------------

Agissant conformément aux dispositions des articles du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 52 14-1

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

Vu la délibération du 18 février 2008 par laquelle le Conseil communautaire a adopté le Programme Local de l'Habitat (PLH),

Vu la délibération en date du 24 novembre 2008 par laquelle la communauté de communes a décidé d'octroyer, dans le cadre du règlement d'aides relatif au PLH, une subvention de 50 000 € à la commune du Pouget pour l'acquisition à vocation sociale d'une maison cadastrée C998,

Considérant que ce bien immobilier d'une superficie au sol de 220 m², située à l'extrémité de la place du Griffon, présente la particularité de posséder une tour d'angle et d'être intégré dans les anciens remparts médiévaux,

Considérant que le bailleur social FDI Habitat propose par courrier adressé à la commune en date du 11 août 2014 d'assurer la réhabilitation de ce bâti d'intérêt patrimonial par la création de 6 logements locatifs sociaux (5 T2 de 40 à 50 m² et 1 T3 de 86 m²),

Considérant le coût élevé du projet (550 000 € HT), la commune du Pouget a décidé, par délibération en date du 26 septembre 2014, d'octroyer une subvention de 145 000 € à FDI Habitat complétant celles apportées par l'Etat (12 800 €), le Conseil régional (16 000 €) et le Conseil général (51 000 €), et de mettre à disposition le bien au profit de FDI Habitat par le biais d'un bail emphytéotique à l'euro symbolique pour une durée de 50 ans correspondant aux règles d'amortissement comptable des investissements,

Considérant que malgré l'intervention importante des différentes collectivités, l'équilibre financier de cette opération stratégique pour la réhabilitation du centre historique du Pouget nécessite que la communauté de communes octroie à FDI une subvention de 80 000 € conformément à son règlement d'aides du PLH,

Le Conseil communautaire de la communauté de communes Vallée de l'Hérault,
APRES EN AVOIR DELIBERE,
Le quorum étant atteint

DÉCIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'émettre un avis favorable pour l'octroi à FDI Habitat d'une subvention d'équilibre d'un montant de 80 000 € en vue de la réhabilitation de la maison cadastrée C998 et située sur la place du Griffon au Pouget ;
- d'autoriser Monsieur le Président à procéder au versement du fonds de concours.

Transmission au Représentant de l'Etat

N° 1093 le 16/12/2014

Publication le

Notification le 16 - 2014

DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE

Gignac, le

Identifiant de l'acte : 034-243400694-20141215-lmc170053-DE-I-I

Le Président de la communauté de communes

Signé : Louis VILLARET

Le Président de la communauté de communes



Louis VILLARET